

Veuillez seulement cocher une seule case

Administration 5, Place des Martyrs T. 37 92 92 – 1 communale L-3361 Leudelange F. 37 92 92 – 219 commune@leudelange.lu

Demande pour la mise à disposition d'un emplacement « Food Truck » sur le territoire de la Commune de Leudelange

□ 1 ^{er} trimestre janvier – avril	□ 2 ^e trimestre mai – août	□ 3 ^e trimestre septembre – décembre
□Autre :		
Emplacement et horaires	s demandés	
Emplacement : ☐ Zone d'activités : 15, Ru ☐ Zone d'activités : 11, Ru ☐ Centre du village : Park	ue Jean Fischbach	
Jours : □ lundi □ mardi □	mercredi □ jeudi □ v	endredi □ samedi □ dimanche
Horaires d'ouverture :		
Demandeur		
Nom et prénom		
Adresse		
Téléphone		
E-mail		
En cas de société		
Dénomination		
Siège social		

N° d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés
Nom et prénom du signataire
Téléphone
E-mail
Véhicule
N° d'immatriculation
Type de véhicule
Dimensions (longueur x largeur x hauteur)
Poids
Produits proposés à la vente
Énumération et description des produits :
, le
(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et le cas échéant le cach

∋t de l'entreprise)

En application du règlement relatif à la protection des données (Règlement (UE) 2016/679), votre commune traite vos données personnelles en respect des obligations légales à laquelle elle est soumise.

Les pièces suivantes font partie du dossier de candidature et sont obligatoirement à joindre au formulaire :

- une copie de la carte d'identité du requérant
- une copie de l'autorisation d'établissement pour le type de commerce envisagé
- une copie de l'attestation de souscription d'une assurance responsabilité civile / intoxication alimentaire
- une copie de l'attestation d'enregistrement des établissements de la chaîne alimentaire délivrée par le service de la sécurité alimentaire du Ministère de la Santé
- le cas échéant une copie de la concession pour la vente de boissons alcooliques
- l'emplacement souhaité à indiquer sur un plan de situation
- une copie de la carte grise du véhicule
- une photo du « Food Truck »

Le présent formulaire est à remplir, imprimer, signer et à remettre, accompagné obligatoirement des pièces demandées ci-dessus à :

Administration communale de Leudelange Service de proximité 5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Commune de Leudelange met un accent sur le respect de l'environnement et tout particulièrement sur la prévention des déchets lors des manifestations et fêtes de toute envergure et durée, organisées sur le territoire de la commune. Le choix des produits (produits de saison, locaux, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable) mais aussi le choix des récipients (réutilisables ou pauvres en déchets) pour le service des plats et boissons contribue à mettre l'accent sur cette approche écoresponsable. Afin de soutenir cette approche écologique, la Commune de Leudelange oblige les exploitants d'éviter les déchets et de recourir aux produits suivants :

- système de réutilisation (p.ex. distributeurs pour les sauces)
- système de cautionnement (Ecobox)
- bouteilles réutilisables/système de tireuse à boissons
- récipients et couverts lavables (pour la consommation sur place)
- emballages en papier/carton (pour les plats à emporter)
- récipients en matière comestible comme p. ex. les cornets gaufrés
- serviettes en papier recyclé
- récipients en plastique à usage unique sont interdits
- motiver les clients d'apporter leurs propres récipients et couverts

A noter que:

 Les exploitants sont également invités à collecter séparément les déchets inévitables et d'utiliser des poubelles permettant la collecte séparée des déchets occasionnés à la fois par les clients et par la production des aliments et/ou services proposés